



SOMMAIRE

BP INDUSTRIELS & BEP

A - Textes généraux

- 1- Note d'Information n° 284/C/OBC/D/DIVEX du 21 juin 2010 rappelant les instructions au sujet de la détention du téléphone portable ;
- 2- Circulaire N° 12/07/C/MINESEC/CAB du 22 mai 2007 instituant le port obligatoire de l'uniforme scolaire par les candidats aux examens officiels ;
- 3- Circulaire n° 021/C/23/C/MINEDUC/IGP/ESTP/OBC/CD/D du 24 juin 1996 portant organisation du déroulement des délibérations des Probatoires, des Baccalauréats et des Brevets de Techniciens ;
- 4- Circulaire n° 016/B1/10431/C/MINEDUC/IGP/ESG/ESTP/DEXC/OBC/D du 23 mai 1997 portant organisation des corrections des examens de Probatoire et du Baccalauréat ;
- 5- Circulaire n° 10/B1/140/MINEDUC/CAB/SG/IG/IG/I1/I2/IGP/ESG/DEXC du 16 juin 1998 portant fonction d'observateur aux examens et concours officiels relevant du MINEDUC ;
- 6- Circulaire n° 204/99/MINEDUC/SG/OBC/D/DA/DIVEX du 19 mai 1999 modifiant la circulaire n° 012/C/125/MINEDUC/OBC/ID/DA/DIVEX du 22 avril définissant le rôle du Chargé de Mission aux examens gérés par l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- 7- Instructions Ministérielles n° 022/B1/1464/MINEDUC/SG/OBC/D/DA/DIVEX du 25 juin 1999 relatives au déroulement des épreuves de la phase pratique des examens de l'Enseignement Secondaire Technique Industriel gérés par l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- 8- Arrêté n° 35/MINESEC/SG/IGE/IPSH-ETN/DECC/OBC/GCE BOARD portant organisation de l'épreuve d'Education à la Citoyenneté (Education Civique et Morale) aux examens Probatoires G, F, CI, AF et de BT, (Toutes Spécialités), BEP (Toutes Spécialités), Baccalauréats G, F, CI, AF, Brevet de Technicien (Toutes Spécialités) et BP Couture Flou de l'Enseignement Secondaire Technique ;
- 9- Arrêté n° 01/06/MINESEC/CAB du 03 Janvier 2006 modifiant certaines dispositions des Arrêtés portant organisation des Examens et Concours relevant du Ministère des Enseignements Secondaires ;

10- Résolution n° 2011/026/OBC/CD du Conseil de Direction session ordinaire du 20 décembre 2011.

11- Arrêté n° 127/CAB/PM du 10 septembre 2012 fixant la nature, le volume horaire et le coefficient de l'épreuve d'éducation physique et sportive en formation continue et aux examens officiels ;

12- Décision n° 184/MINSEP/CAB du 27 novembre 2012 fixant les critères d'évaluation pratique et théorique de l'épreuve d'Education Physique et Sportive en formation et aux examens officiels ;

13- Décision n° 185/MINSEP/CAB du 27 novembre 2012 portant organisation de l'épreuve pratique et théorique d'Education Physique et Sportive aux examens officiels ;

14- Circulaire N°07/16 C/MINESEC/SG/IGS/DAJ/CELSUI du 28 Avril 2016.

B - Brevet d'Etudes Professionnelles

1- Arrêté n° 237/E/14/MINEDUC/DEXC/DETP/IGP-ET du 16 septembre 1986 portant réorganisation de l'examen du Brevet d'Etudes Professionnelles ;

2- Décision n° 736/13/MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 13 décembre 2013 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Probatoire de Brevet de Technicien Industriel, au Brevet d'Etudes Professionnelles Industrielles et au Probatoire Industriel, séries AF, CI et F.

C - Brevet Professionnels Industriels

1- Arrêté n° 121/13/MINESEC/IGE/IPTI du 30 Mai 2013 portant réorganisation de l'Examen des Brevets Professionnels Industriels au Cameroun ;

2- Décision n° 10/15/MINESEC/SG/IGE/IP-INFO du 13 janvier 2015 portant définition de l'épreuve d'Informatique au Baccalauréat de l'Enseignement Technique Industriel séries AF, CI et F, au Brevet de Technicien Industriel et au Brevet Professionnel Industriel.